

Code de vie... à l'école La Source

Mesure spéciale	Suspension immédiate	Conséquences Application
	TOLÉRANCE ZÉRO	
Mesure spéciale	Note: Un manquement majeur sera attribué automatiquement en plus des mesures disciplinaires qui pourront être prises en fonction de la gravité du geste. boisson alcoolisée; cigarette et vapoteuse; drogue; photos pornographiques; site internet pornographique; matériel à caractère sexuel; attouchements à caractère sexuel; arme (incluant couteau de tout genre);	Le processus de l'étude de cas est enclenché dans les plus brefs délais par : 1) Réunion d'évaluation (élève, parents, titulaire, professionnels et direction); 2) Application de la recommandation faisant suite à la réunion d'évaluation; 3) Dossier référé sur recommandation au directeur des services éducatifs de la commission scolaire et/ou à la D.P.J.
Mesure spéciale pour la sécurité de l'élève à l'école.	Note: Un manquement majeur sera attribué automatiquement. Fugue.	Aviser les parents; Le processus suivant pourrait être suivi: aviser la Sûreté du Québec; aviser la D.P.J.
Mesure spéciale Cellulaire	Il est strictement interdit d'apporter un cellulaire en classe ou dans l'autobus.	Le cellulaire sera confisqué et les parents seront avisés.



Code de vie... à l'école La Source

Les règles de vie	Manquements majeurs	Conséquences – Application	
		MANQUEMENTS :	
1.0 Respect de l'autorité	1.1 Si je parle d'un ton effronté;	Note : À chaque manquement majeur, mon titulaire informe mes parents en complétant mon bilan du code de vie à l'agenda scolaire. Une copie du manquement est déposée à mon dossier.	
Je respecte les personnes en	1.2 Si j'utilise un langage vulgaire;		
autorité en paroles, en gestes et dans mes écrits. (Enseignant, soutien,	1.3 Si je réplique avec les personnes en autorité;		
professionnel et directeur).	1.4 Si j'injurie la personne en autorité;	Je rencontre mon titulaire.	
	1.5 Si je fais des gestes grossiers;	Je rencontre mon titulaire et l'éducatrice spécialisée.	
	1.6 Si je refuse d'obéir;		
	1.7 Si j'ai une attitude ou un comportement arrogant;	Je rencontre mon titulaire, l'éducateur spécialisé et la direction. Mise en place de mesures spécifiques, au besoin.	
	1.8 Si je mens à une personne en autorité;	Je rencontre mon titulaire, l'éducateur spécialisé et la direction en présence de mes parents. Évaluation et mise en place de mesures spécifiques, au besoin.	
	1.9 Si je ris, émets des commentaires		
	inutiles, fais des gestes déplacés	5. Selon la gravité des gestes posés, la direction	
	ou tous autres comportements	détermine les conséquences appropriées (ex : suspension, retenue, geste réparateur,	
	jugés dérangeants;	signalement à la DPJ, etc).	
2.0 Respect de mes pairs Je respecte mes compagnes et	2.1 Si je provoque mes compagnes et compagnons;	Notes : À chaque occasion, je rencontre l'éducateur spécialisé pour entreprendre, continuer ou compléter une démarche éducative (réflexion, engagement, geste réparateur ou autre). Au besoin, ma situation pourra être confiée au psychoéducateur ou au travailleur	
compagnons en éliminant complètement les menaces,	2.2 Si je pose des gestes ou utilise des paroles pouvant blesser ou ridiculiser;		
intimidation, langage vulgaire et les attaques même pour	2.3 Si je pousse;	social.	
jouer. Je m'abstiens de tous gestes et paroles pouvant blesser.	2.4 Si je lance des roches ou un objet pouvant blesser une personne;	Des conséquences (retenues à la récréation ou après l'école, perte de privilège ou suspension) pourront m'être imposées.	
blesser.	2.5 Si j'utilise des gestes et/ou un langage vulgaires et/ou sexistes;	Dans des situations d'urgence, la direction convoque, sans tarder, mes parents.	
	2.6 Si je vole (m'approprie du matériel qui ne m'appartient pas);		
	2.7 Si je fais des dessins et/ou écrits et/ou gestes à caractère sexiste ou sexuel;		
	2.8 Si je menace un pair.		
3.0 Respect du matériel de l'école et de l'environnement physique.	3.1 Si j'écris sur les murs, les portes;	Des frais seront chargés selon le bris.	
	3.2 Si je vandalise;		
	3.3 Si je brise du matériel qui ne m'appartient pas.		



★ Le code de vie s'applique aussi durant les heures du service de garde.

Code de vie... à l'école La Source

LES RÈGLES DE VIE	MANQUEMENTS MINEURS	CONSÉQUENCES APPLICATION
1.0 RESPECT ET SÉCURITÉ Je me respecte en assurant ma sécurité et celle des autres.	 Si je sors de la cour de récréation et de l'école sans autorisation même pour aller chercher un ballon; Si je dérange volontairement les jeux des autres; Si je n'utilise pas mon sac pour transporter mes livres, cahiers ou feuilles, vêtements, etc; Si je cours dans les corridors, aux casiers et aux transports; Si je fais une mauvaise utilisation des jeux extérieurs. 	Note: À chaque manquement mineur, mon titulaire informe mes parents en complétant mon bilan du code de vie à l'agenda scolaire, compile ces informations et une copie du manquement est déposée à mon dossier. Conséquences Mon titulaire applique les conséquences de ces manquements mineurs en fonction de sa gestion de classe. Note: lorsqu'un privilège est offert à l'élève par l'enseignante
2.0 RESPECT ET ENVIRONNEMENT		
Je respecte mon environnement si je contribue à le garder propre et agréable.	 2.1 Si je mâche de la gomme et amène des des friandises ou boisson énergisante; 2.2 Si je ne change pas de chaussures aux rentrées; 2.3 Si je jette mes déchets sur la cour de récréation. 	



Code de vie... à l'école La Source

LES RÈGLES DE VIE	MANQUEMENTS MINEURS	CONSÉQUENCES APPLICATION
3.0 RESPECT DES CONSIGNES Je me présente avec des vêtements convenables.	 3.1 Si je porte des vêtements avec logo ou écrits irrespectueux; 3.2 Si je porte des camisoles à bretelles étroites, des chandails «bedaines», des jupes ou robes trop courtes ou des culottes courtes (bermudas permis). Note: Pour les manquements 3.1 et 3.2, l'élève devra communiquer avec son parent afin de remédier à cette situation immédiatement. 	Note: À chaque manquement mineur, mon titulaire informe mes parents en complétant mon bilan du code de vie à l'agenda scolaire, compile ces informations et une copie du manquement est déposée à mon dossier. Conséquences Mon titulaire applique les conséquences de ces manquements mineurs en fonction de sa gestion de classe.

INTIMIDATION

DÉCLARATION DE L'ÉCOLE

À l'école « La Source », nous nous engageons à offrir un milieu de vie où le comportement d'intimidation ne doit pas exister. Nous travaillons ensemble à:

- o Résoudre les conflits paisiblement
- o Inclure tous les élèves dans toutes les activités
- o Respecter les différences
- Nous appuyer les uns les autres

EXEMPLES D'INTIMIDATION

$\underline{\text{Intimidation de type direct}}:$

- Se faire injurier, se faire traiter de gros épais, twit, con, fifi
- Se faire humilier ou menacer
- Se faire moquer de soi
- Se faire menacer de coups de poing, de gifles ou de blessures
- Se faire voler de l'argent, son lunch, des vêtements ou des objets
- Se faire abîmer ou détruire son matériel

<u>Intimidation de type indirect :</u>

- Être rejeté par les autres élèves et se retrouver exclu et isolé
- Parler dans le dos d'un autre élève, le mettre dans l'embarras
- Faire courir des rumeurs ou des mensonges au sujet d'un élève pour lui causer du tort

À l'école La Source, nous appliquons les principes et règles de notre programme pour contrer l'intimidation. Il s'est inspiré du programme Pleins feux qu'on peut consulter au http://www.bced.gouv.bc.ca/specialed/bullying_f.pdf.